

**Information à la population
Suivi sur le dossier des inondations**

Marieville, le 30 septembre 2011 – La Ville de Marieville a été incluse dans le décret adopté par le gouvernement du Québec concernant l'établissement d'un programme d'aide financière spécifique relatif aux pluies abondantes et aux vents violents survenus les 28 et 29 août dernier.

Le décret gouvernemental précise que des compensations pourraient être versées aux particuliers, entreprises et municipalités qui ont subi des dommages lors des événements du 28 au 29 août dernier. Pour plus de détails sur les critères d'admissibilité à ce programme ou pour produire une demande, les citoyens sont invités à communiquer avec la Direction du rétablissement du ministère de la Sécurité publique au 1 888 643-2433 ou à consulter le site www.securitepublique.gouv.qc.ca, section aide aux sinistrés.

De plus, la Ville désire informer ses citoyens qu'une firme d'experts en sinistre, Deschamps Labrecque et associés, a été mandatée par son assureur dans le dossier des inondations. Afin de pouvoir recenser ce qui s'est passé de façon précise dans les résidences touchées, cette firme acheminera à chaque réclamant un questionnaire détaillé. La collaboration des citoyens est demandée afin de permettre d'évaluer la situation avec le plus d'exactitude possible. Selon les données recueillies, d'autres mandats pourront être donnés afin de permettre d'établir avec certitude les causes des inondations.

La Ville a annoncé récemment qu'elle procèdera à la validation de ses réseaux d'égouts sanitaire et pluvial. L'appel d'offres visant à retenir les services d'ingénieurs externes est sur le point d'être lancé et la Ville espère être en mesure de donner le mandat en octobre prochain.